



Mairie du XVI^e
10 juin 2024

16.2024.055 Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

Sur Proposition de Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, Madame Chloé CHOURAQUI est désignée en tant que secrétaire de la séance du conseil du 10 juin 2024.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.056 Adoption du compte-rendu de la séance du 6 mai 2024

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 6 mai 2024 est adopté.



Mairie du XVI^e 10 juin 2024

16.2024.057

**Désignation des représentants du conseil d'arrondissement
dans les collèges et lycées**

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-19 ;

Vu la délibération 16.2021.019 du conseil d'arrondissement du 22 février 2021, portant désignation de représentants au sein des collèges et lycées ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.421-2 et R.421-14 et suivants ;

Vu l'élection du Maire du 7 novembre 2023 et la modification des délégations au Adjoint au Maire ;

Sur proposition de Mme Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article 1 : à l'unanimité sont désignés pour représenter le Conseil d'Arrondissement dans les Collèges et Lycées de l'Arrondissement.

Établissement	Collectivité de rattachement		Commune - Siège	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Collèges de plus de 600 élèves				
Collège Janson de Sailly 106 rue de la Pompe 75016 Paris	Jérémy REDLER Aurélie PIRILLO	Emmanuel MESSAS Stéphane CAPLIEZ	Isabelle NIZARD Alexandra BAROUCH	Julien GUEDJ Benjamin GIRAUDAT
Collège Jean de La Fontaine 1 place de la porte Molitor 75016 Paris	Véronique BUCAILLE Samia BADAT-KARAM	Antoine BEAUQUIER Véronique BALDINI	Lisa LELLOUCHE Gérard GACHET	Joséphine MISSOFFE Franck ALEM
Collège Jean-Baptiste Say 11bis rue d'Auteuil 75016 Paris	Sandra BOELLE Samia BADAT-KARAM	Aurélie PIRILLO Emmanuel MESSAS	Ali OUBAALI Eric HELARD	Isabelle NIZARD Bruno LIONEL-MARIE
Collèges de moins de 600 élèves				
Collège Claude Bernard 1 avenue du Parc des Princes 75016 Paris	David ALPHAND Aurélie PIRILLO	Samia BADAT-KARAM Stéphane CAPLIEZ	Ali OUBAALI Bérengère GREE	Bénédicte RENHAS Isabelle NIZARD
Collège Molière 71 rue du Ranelagh 75016 Paris	Véronique BALDINI Emmanuel MESSAS	Jérémy REDLER Antoine BEAUQUIER	Benjamin GIRAUDAT Isabelle NIZARD	Jennifer BUNAN Laure ANSQUER

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.057 (suite)

Désignation des représentants du conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées

Etablissement	Collectivité de rattachement		Commune - Siège	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Lycées régionaux				
Lycée Claude Bernard 1 avenue du Parc des Princes 75016 Paris	Jérémy REDLER Aurélie PIRILLO	Emmanuel MESSAS Stéphane CAPLIEZ	Bruno LIONEL-MARIE David ALPHAND	Bérengère GREE Hanna SEBBAH
Lycée Janson de Sailly 106 rue de la Pompe 75016 Paris	Aurélie PIRILLO Samia BADAT-KARAM	Antoine BEAUQUIER Véronique BALDINI	Béatrice LECOUTURIER Isabelle NIZARD	Julien GUEDJ Chloé CHOURAQUI
Lycée Jean de la Fontaine 1 place de la porte Molitor 75016 Paris	Sandra BOELLE Samia BADAT-KARAM	Aurélie PIRILLO Emmanuel MESSAS	Franck ALEM Gérard GACHET	Véronique BALDINI Béatrice LECOUTURIER
Lycées régionaux				
Lycée Jean-Baptiste Say 11bis rue d'Auteuil 75016 Paris	David ALPHAND Aurélie PIRILLO	Samia BADAT-KARAM Stéphane CAPLIEZ	Isabelle NIZARD Béatrice LECOUTURIER	Samia BADAT-KARAM Ali OUBAALI
Lycée Molière 71 rue du Ranelagh 75016 Paris	Véronique BALDINI Emmanuel MESSAS	Jérémy REDLER Antoine BEAUQUIER	Isabelle NIZARD Julie BOILLOT	Bruno LIONEL-MARIE Vanessa EDBERG
Lycée Professionnel Octave Feuillet 9 rue Octave Feuillet 75016 Paris	Antoine BEAUQUIER Véronique BALDINI	Francis SZPINER Samia BADAT-KARAM	Laure ANSQUER Freddy COUDRIER	Véronique BALDINI Franck ALEM
Lycée EPLE Municipal				
Lycée professionnel René Cassin 185 avenue de Versailles 75016 Paris	Sandra BOELLE Samia BADAT-KARAM	Emmanuel MESSAS Stéphane CAPLIEZ	Bruno LIONEL-MARIE Marie Hélène DORVALD	Antoine BEAUQUIER Benjamin GIRAUDAT



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.058 Budget supplémentaire 2024 de l'état spécial d'arrondissement

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu l'article.2511-45 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémy REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire, chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse de Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité le conseil du 16^{ème} arrondissement donne un avis favorable au projet du budget supplémentaire proposé pour l'état spécial du 16^{ème} arrondissement par la Maire de Paris.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.059 2024 DDCT 87 Subventions (20 000 euros) à 9 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 16e arrondissement.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 4 juin 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DDCT 87 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à neuf associations ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DDCT 87 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.060

2024 DGGP 2 Grand Paris : conventions de coopération entre la Ville de Paris et les territoires du Grand Paris

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 3 juin 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DGGP 2 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'approuver les conventions de coopérations entre la Ville de Paris et les territoires du Grand Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale, des Finances, de la Caisse des Écoles, des JOP et de la Vie Associative ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DGGP 2 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.061 2024 DLH 153 77 avenue de Versailles (16^{ème}) - Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association "Les Amis de Maguen David - Ahavat Shalom".

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 3 juin 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DLH 153 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de l'autoriser à conclure, sur les locaux sis 77 avenue de Versailles à Paris (16^e), une convention d'occupation du domaine public au profit de l'association « Les Amis de Maguen David - Ahavat Shalom » ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DLH 153 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.062 2024 DASCO 54 CODP avec la copropriété de l'immeuble 3-5 rue Marietta Martin (16^e) pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise de l'école 10 rue des Bauches (16^e).

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DASCO 54 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de soumettre à son approbation la signature d'une convention d'occupation du domaine public précaire et révocable avec le cabinet SJLB-BRIDOU, syndic de la copropriété sise 3/5 rue Marietta Martin (16^e), pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur empiétant sur l'emprise de l'école élémentaire publique sise 10 rue des Bauches (16^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme et du Logement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DASCO 54 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.063 2024 DSOL 53 Subventions (9 500 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DSOL 53 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Culture et Bibliothèque pour Tous (16^e), Hanullim Paris(12^e), Octave et Arpège (8^e) au titre de 2024 ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité, des Séniors du Lien Intergénérationnel, du Droit des Femmes et des Cultes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DSOL 53 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.064 2024 DSOL 62 Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DSOL 62 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une participation de fonctionnement aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination) au titre de l'année 2024 comprenant l'approbation de mesures de revalorisations salariales 2024 ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité, des Séniors du Lien Intergénérationnel, du Droit des Femmes et des Cultes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DSOL 62 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.065 2024 DAC 261 Subventions (30.600 euros) à dix-sept comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAC 261 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux dix-sept comités d'arrondissement et au comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis défavorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et des Anciens Combattants ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis défavorable est donné au projet de délibération n°2024 DAC 261 mentionné en visa.

Votes contre : 4

Abstentions : 25



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.066 2024 DU 28 Dénomination avenue Hubert Germain (16e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 3 juin 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DU 28 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de substituer la dénomination « avenue Hubert Germain » à celle de l'actuelle « avenue Bugeaud » à Paris (16^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Katherine de MEAUX, Adjointe au Maire chargée des Quartiers Dauphine - Chaillot et des Anciens Combattants ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DU 28 mentionné en visa.

Votes pour : 4

Abstentions : 25



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.067 2024 DJS 16 Subventions (34 900 euros) à cinq associations sportives (dont deux en conventions pluriannuelles d'objectifs) (16e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 31 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DJS 16 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris la signature de deux conventions pluriannuelles d'objectifs et l'attribution de subventions de fonctionnement à cinq clubs sportifs parisiens intervenant dans l'arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ali OUBAALI, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Jeunesse ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DJS 16 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.068 2024 DAE 14 Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 31 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAE 14 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris la signature de deux conventions pluriannuelles d'objectifs et l'attribution de subventions de fonctionnement à cinq clubs sportifs parisiens intervenant dans l'arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Franck ALEM, Adjoint au Maire chargé du Développement Économique, de l'Emploi et des Professions Libérales ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAE 14 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.069 2024 DAE 98 Subvention (77.500 euros) - à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 4 juin 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DAE 98 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder une subvention à quinze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art et de l'autoriser à signer six avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs avec ces organismes ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno LIONEL-MARIE, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Artisanat et des Quartiers Auteuil Nord et Sud ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DAE 98 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.070 2024 DFPE 103 Subventions (10 987 091 euros) et avenants n° 2, 3 et 5 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19^e) pour ses 28 établissements d'accueil de la petite enfance.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DFPE 103 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFPE 103 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.071 2024 DFPE 122 Subvention (1 207 575 euros) et avenants n°1 et n°3 à l'association GAN MENAHEM pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 3 juin 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DFPE 122 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à l'association GAN MENAHEM ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFPE 122 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.072 2024 DFPE 142 Subvention (877.352 €) et convention avec « l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants - APATE » pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant (65 places) au 2 rue Van Loo (16e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 mai 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DFPE 142 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention à « l'Association pour l'Accueil Tous les Enfants -APATE » ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFPE 142 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e 10 juin 2024

16.2024.074

Vœu relatif à la création d'une séance pré-conseil
« Parole aux habitants »

Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que le Conseil d'arrondissement est l'organe de débat de démocratie représentative locale, qu'il est saisi par la maire de Paris des délibérations concernant l'arrondissement et qu'il peut, sur proposition de tout élu via des vœux, se saisir de tout sujet d'intérêt local ;

Considérant que la démocratie participative est une aspiration partagée par les citoyens, comme les élus qui multiplient les initiatives pour la rendre vivante et donner la parole aux habitants et associations ;

Considérant que le conseil d'arrondissement est le lieu le plus symbolique pour que la démocratie représentative et la démocratie participative se rencontrent ;

Considérant que ce format fonctionne efficacement dans d'autres mairies d'arrondissement comme le 9^{ème} et permet de répondre concrètement à des sujets d'intérêt local à la connaissance de tous.

Sur la proposition de Julie Boillot, Joséphine Missoffe et Hanna Sebbah, le Conseil du XVI^e arrondissement ajoute au règlement intérieur du Conseil d'arrondissement :

- Titre « Participation des habitants et des associations »
Article 28 bis : Les séances de pré-conseil

La séance du Conseil d'arrondissement est précédée d'une séance dite de « pré-conseil » de trente minutes maximum afin de permettre aux représentants d'associations, de bureaux de conseils de quartier, de membres du Conseil Municipal de la jeunesse ou à tout habitant de l'arrondissement, de poser des questions ou de faire des propositions sur tous sujets concernant l'arrondissement.

Ces questions et propositions doivent être adressées par voie postale ou par voie électronique au Maire d'arrondissement jusqu'à huit jours francs avant la prochaine séance. Les questions doivent avoir un caractère local en lien avec les compétences du Conseil d'Arrondissement ou du Conseil de Paris.

En séance, l'auteur de la question qui doit être présent dans la partie de la salle consacrée au public, procède à la lecture de sa question.

Après la réponse apportée par le représentant de l'exécutif municipal du 16^e, l'auteur de la question ainsi que les conseillers d'arrondissement disposent d'un droit de réplique.

Aucun quorum n'est requis au cours de cette séance de pré-conseil. Il n'est procédé à aucun vote lors de cette pré-séance. Ces débats figurent cependant au procès-verbal de la séance comme le reste du conseil afin de permettre la bonne information de tous.

Le Conseil du XVI^e arrondissement rejette le vœu à la majorité



Mairie du XVI^e 10 juin 2024

16.2024.075

Vœu relatif à la retransmission vidéo du conseil d'arrondissement

Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que le Conseil d'arrondissement est l'organe de débat de démocratie représentative locale, qu'il est saisi par la maire de Paris des délibérations concernant l'arrondissement et qu'il peut, sur proposition de tout élu via des vœux, se saisir de tout sujet d'intérêt local ;

Considérant qu'actuellement la seule présence physique permet aux citoyens du 16^e arrondissement d'assister aux séances du conseil d'arrondissement et que force est de constater que les bancs du public sont avec constance dégarnis ;

Considérant que l'usage des visioconférences s'est popularisé depuis l'épidémie de Covid et que les réunions en mode hybride sont plébiscitées ;

Considérant que 10 mairies d'arrondissement sur 17 pratiquent la retransmission en direct des séances de conseil ;

Considérant que le coût d'une rediffusion n'est certes pas anodin mais que l'expérience sur le long terme prouve qu'une audience modeste les premiers mois ne doit pas remettre en cause la pratique, certaines mairies ayant multiplié par 10 l'audience avec le temps ;

Considérant que la retransmission en direct est un outil supplémentaire au service de la vitalité démocratique locale et permet aux habitants de juger du travail permanent et sérieux de leurs élus qu'ils soient de la majorité comme de l'opposition ;

Sur la proposition de Julie Boillot, Joséphine Missoffe et Hanna Sebbah,

Les séances du conseil d'arrondissement sont retransmises en direct et les vidéos archivées sur une chaîne numérique.

Le Conseil du XVI^e arrondissement rejette le vœu à la majorité



Mairie du XVI^e 10 juin 2024

16.2024.076

Vœu relatif à la valorisation des conseils de quartier

Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que la participation active des citoyens du 16^e tout au long du mandat municipal est un objectif ouvertement recherché ;

Considérant la Une « La parole aux habitants » du journal municipal de mars et l'organisation d'un atelier « Je propose mes idées pour améliorer mon arrondissement » en mairie le 25 mai ;

Considérant que l'instance primaire de la démocratie participative est le conseil de quartier ;

Considérant que le 16^e arrondissement dispose de 7 conseils de quartier dont 6 viennent de renouveler à mi-mandat le collège « Habitants » par tirage au sort ;

Considérant que les 24 sortants du collège « Habitants » œuvrant depuis 2020 disposent d'une expérience qui mérite d'être recueillie pour améliorer le fonctionnement et la fréquentation des conseils de quartier ;

Considérant la valorisation nécessaire de l'action de ses conseils de quartier ;

Sur la proposition de Julie Boillot, Joséphine Missoffe et Hanna Sebbah,

- Que la municipalité du 16^e organise une réunion plénière de restitution du bilan à mi-mandat par les 7 présidents de conseil de quartier.
- Que l'expérience des 24 conseillers « habitants » sortants soit recueillie par questionnaire, anonymisé et publié.

Le Conseil du XVI^e arrondissement rejette le vœu à la majorité



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.078

Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 7 juin 2024

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu l'article L 2121-11 §2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du 16^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'arrondissement accepte, vu l'urgence d'examiner les délibérations suivantes :

162024078 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 7 juin 2024.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

2024 DSOL 88 Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement.

2024 DSOL 75 Subvention (455 400 euros) Conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

2024 DASCO 16 Convention annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946€) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000€ en fonctionnement et 177 500 € en investissement) et conventions associées

M. REDLER rapporteure.

2024 DFPE 137 Subvention (733 806€) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE).

2024 DFPE 115 Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux - Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à dix associations.

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

162024085 Vœu relatif au maintien des gardiens d'immeuble dans le parc social parisien.

162024086 Vœu relatif à l'accessibilité du tarif résidentiel pour le stationnement des véhicules de société.

162024087 Vœu relatif à l'embauche d'un personnel qualifié et formé en vue de la mise en place d'un accueil dédié dans les Mairies d'arrondissement à destination des JOP 2024

L'ordre du jour complémentaire adressé par la convocation du 7 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.079 2024 DSOL 88 Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 5 juin 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DSOL 88 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer 19 avenants avec les associations gestionnaires des centres sociaux et la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris et propose la fixation de la participation financière de la Ville de Paris de 6 734 318 euros au titre de l'année 2024, au fonctionnement de ces équipements ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité, des Seniors du Lien Intergénérationnel, du Droit des Femmes et des Cultes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DSOL 88 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.080 2024 DSOL 75 Subvention (455 400 euros)
Conventions avec 25 associations pour leurs actions
favorisant l'inclusion numérique.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 5 juin 2024 ;

Vu le projet de délibération n° 2024 DSOL 75 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de financements à 25 associations pour soutenir des actions favorisant l'inclusion numérique dans le cadre conventionnel ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité, des Séniors du Lien Intergénérationnel, du Droit des Femmes et des Cultes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n° 2024 DSOL 75 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.081

2024 DASCO 16 Convention annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946€) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 5 juin 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DASCO 16 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris la signature de conventions annuelles d'objectifs et l'attribution des subventions correspondantes à des associations et organismes ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Isabelle NIZARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires et des Quartiers Muette ;

DELIBERE

Article unique : à la majorité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DASCO 16 mentionné en visa.

Votes pour : 28

Vote contre : 1



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.082 2024 DVD 52 Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000€ en fonctionnement et 177 500 € en investissement) et conventions associées

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 5 juin 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DVD 52 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer avec les associations : Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000€ en fonctionnement et 177 500 € en investissement) et conventions associées ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DVD 52 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.083 2024 DFPE 137 Subvention (733 806€) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 5 juin 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DFPE 137 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention et la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec les cinq associations suivantes : ABC Puériculture, Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne, Crescendo, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et la Maison de l'Enfance ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFPE 137 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

10 juin 2024

16.2024.084

2024 DFPE 115 Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux - Subventions (436 500 euros), conventions et avenant à dix associations

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 5 juin 2024 ;

Vu le projet de délibération n°2024 DFPE 115 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution d'une » subvention totale de 436 500 euros à dix associations et- la signature de conventions et avenant ;

Vu le projet de délibération en date du 10 juin 2024 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Sandra BOELLE, Conseillère de Paris déléguée à la Petite Enfance ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération n°2024 DFPE 115 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e 10 juin 2024

16.2024.085

Vœu relatif au maintien des gardiens d'immeuble dans le parc social parisien

Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que la présence de loges aux entrées des immeubles est un facteur essentiel de la sécurisation des ensembles immobiliers sociaux et une assurance pour la sécurité des locataires ;

Considérant les exemples récents d'ensembles immobiliers sociaux où, souvent pour des raisons d'économie, les bailleurs ont supprimé les loges aux entrées de leurs immeubles ;

Considérant que cette suppression a permis la pénétration et l'occupation ces entrées ;

Considérant que cette politique d'économies n'assure plus la sécurité des locataires ;

Considérant que la R.I.V.P. et ELOGIE SIEMP, bailleurs sociaux de la Ville de Paris, maintiennent les gardiens d'immeubles à leurs loges aux entrées de leurs ensembles immobiliers ;

Considérant qu'à l'occasion de programmes de rénovation lourde et de mise aux normes de leurs immeubles, le R.I.V.P. et ELOGIE SIEMP n'ont envisagé aucune suppression de loge afin de préserver la sécurité de leurs locataires ;

Considérant la politique inverse menée actuellement par Paris Habitat, principal bailleur relevant de la Ville de Paris, comme le démontrent les deux programmes de réhabilitation lourde et de mise aux normes dans des ensembles situés Porte de Saint Cloud (Paris XVI^e) qui prévoient la suppression des loges situées aux entrées des immeubles pour les remplacer par un centre de gardiennage situé au cœur des ensembles ;

Considérant que la présence de ces gardiens a un impact incontestable pour la sécurité des locataires et que leur logement assure une amplitude de présence importante et souvent un dévouement exemplaire ;

Considérant que la présence d'un agent de sécurité salarié sur une base de 35 heures n'est pas de nature à assurer convenablement la sécurité et le service des locataires ;

Considérant que la présence d'un gardien logé est l'assurance d'une vie sociale épanouie dans les ensembles immobiliers sociaux ;

Considérant que la Ville de Paris a toujours affirmé son opposition aux fermetures de loges ;

Sur la proposition de Jérémy Redler, Maire du XVI^e arrondissement, de Jacques-Frédéric Sauvage et les élus de la majorité du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité que :

- La Ville de Paris réaffirme son soutien aux gardiens d'immeubles logés en imposant aux bailleurs sociaux sous son autorité le maintien des loges existantes à l'entrée des immeubles et refuse systématiquement le remplacement des gardiens par un surveillant.
La Ville de Paris profite des travaux réalisés pour mettre aux normes les loges et appartements de fonction afin d'améliorer le cadre de vie des gardiens.

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e 10 juin 2024

16.2024.086

Vœu relatif à l'accessibilité du tarif résidentiel pour le stationnement des véhicules de société

Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que le tarif résidentiel est accessible à tous les riverains salariés qu'ils soient propriétaires ou non de leurs véhicules ;

Considérant que le droit de stationnement résidentiel pour véhicule de fonction est ouvert, selon l'arrêté 2023P17697, sur présentation notamment du certificat d'immatriculation ou certificat provisoire d'immatriculation, établi dans le cas d'un véhicule de fonction au nom de l'employeur et attribué à un salarié ;

Considérant que les véhicules de fonction des sociétés ou entités unipersonnelles, ainsi que des indépendants et des dirigeants ne sont pas éligibles à ce dispositif ;

Considérant que ce dispositif est donc de nature à rompre l'égalité de traitement des Parisiens ;

Considérant la multitude de cas particuliers qui nécessitent l'accessibilité à ce dispositif ;

Sur la proposition de Jérémie Redler, Maire du XVI^e arrondissement, et les élus de la majorité du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité que :

- La Ville de Paris rende le droit de stationnement résidentiel accessible à tous les Parisiens en intégrant les véhicules de fonction des sociétés ou entités unipersonnelles, ainsi que des indépendants et des dirigeants.

10 juin 2024

16.2024.087

Vœu relatif à l'embauche d'un personnel qualifié et formé en vue de la mise en place d'un accueil dédié dans les Mairies d'arrondissement à destination des JOP 2024

Le Conseil d'Arrondissement

Dans la séance du 10 juin 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que la Mairie du XVI^e arrondissement reçoit entre 200 et 300 personnes chaque jour concernant le sujet des JOP 2024 ;

Considérant que chaque jour, les agents d'accueil doivent répondre à 50 demandes de création de QR Code après une communication de la Préfecture de Police ;

Considérant que chaque demande peut être multipliée par le nombre de personnes dans la famille et par le nombre de véhicules dans le foyer ;

Considérant que les Mairies d'arrondissement ne sont pas munies de personnels suffisants ;

Considérant que le personnel actuel n'est pas assez formé à cette nouvelle mission ;

Considérant que les Mairies d'arrondissement ne peuvent employer du personnel complémentaire sans l'autorisation de la Ville de Paris ;

Considérant que les Mairies d'arrondissement ne disposent pas des moyens techniques nécessaires ;

Considérant que le nombre de demandes ne cesseront d'augmenter jusqu'au jour de clôture des JOP ;

Considérant que le XVI^e arrondissement est l'arrondissement le plus impacté par l'organisation des JOP 2024 sur le territoire parisien avec 8 sites olympiques ;

Considérant que le XVI^e arrondissement accueillera un grand nombre de touristes français et étrangers ;

Considérant que l'exemple du XVI^e arrondissement n'est pas un cas isolé ;

Sur la proposition de Jérémie Redler, Maire du XVI^e arrondissement, et les élus de la majorité du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité que la Ville de Paris :

- Autorise et permette l'embauche de deux contractuels à temps plein pour accueillir, aider et gérer les flux de riverains dans la complexité des démarches administratives liées aux déplacements lors des JOP 2024 qui nécessitent un personnel dédié et formé ;
- Généralise ce dispositif à chaque Mairie d'arrondissement ;
- Mette à disposition les moyens techniques nécessaires et adaptés (ordinateurs et scanners) pour répondre aux demandes en croissante augmentation ;
- Organise une session de formation pour le nouveau personnel déployé sur les Mairies d'arrondissement.

